

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.07.2018  
Date d'affichage du compte-rendu : 17.07.2018  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le seize Juillet deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

**ETAIENT ABSENTES :** Mme Nicole BETTAN Adjoint et Mme Stéphanie ROBERT qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Fabrice MICHELET et Mme Sylvie MAGNAIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Joël PROUST.

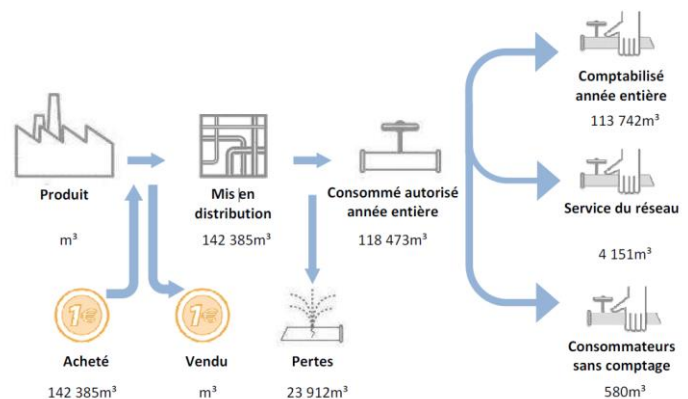
Monsieur le Maire accueille les élus. Après adoption du compte-rendu de la séance du 11 Juin 2018, l'assemblée délibère comme suit, étant précisé que Mme Couteau arrivera plus tard :

## RAPPORT D'ACTIVITES VEOLIA 2017

Monsieur le Maire souligne quelques points ou résultats significatifs de l'activité Véolia en 2017 dont le rapport a été transmis en intégralité aux élus avec la convocation :

(les valeurs entre parenthèses sont celle de 2016 pour rappel)

- ✓ 1446 branchements
- ✓ 1472 compteurs (1474)
- ✓ 1277 abonnés (1280)
- ✓ 129 litres / hab / j (134)
- ✓ Indice linéaire de pertes (m3/km/j) : 1.76 (2.50)
- ✓ Rendement du réseau de distribution 83.2% (77.8%)
- ✓ Longueur du réseau : 47 km
- ✓ Longueur des canalisations de distribution : 37 km
- ✓ Analyse de l'eau satisfaisante
- ✓ Travaux d'investissements réalisés en 2017 :
  - Renouvellement de la conduite ainsi que des branchements d'eau potable Avenue Kennedy
  - Pose d'une purge automatique Rue du Chemin Vert
  - Démolition château d'eau Place Malesherbes



## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2017

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de l'eau 2017. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)

L'évolution du prix de l'eau + assainissement, pour une facture type de 120 m3 est la suivante :

CHEF BOUTONNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>295,88</b>	<b>291,74</b>	<b>-1,40%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>140,82</b>	<b>141,25</b>	<b>0,31%</b>
Abonnement			39,44	39,56	0,30%
Consommation	120	0,8474	101,38	101,69	0,31%
<b>Part communale</b>			<b>145,10</b>	<b>141,50</b>	<b>-2,48%</b>
Abonnement			45,50	45,50	0,00%
Consommation	120	0,8000	99,60	96,00	-3,61%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0749</b>	<b>9,96</b>	<b>8,99</b>	<b>-9,74%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>225,70</b>	<b>225,70</b>	<b>0,00%</b>
<b>Part communale</b>			<b>39,70</b>	<b>39,70</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			39,70	39,70	0,00%
<b>Part syndicale</b>			<b>186,00</b>	<b>186,00</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>111,70</b>	<b>113,39</b>	<b>1,51%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	38,40	39,60	3,13%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	29,40	30,00	2,04%
TVA			43,90	43,79	-0,25%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>633,28</b>	<b>630,83</b>	<b>-0,39%</b>

## RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SMAEP 4B

Madame Sylvie Magnain adjointe commente les points majeurs du rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte d'Aménagement d'Eau Potable reçu et transmis en intégralité aux élus avec la convocation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ce rapport d'activités dont les points suivants ont été soulignés :

- Population desservie : 30 276 hab 65 collectivités représentant 67 communes
- Nombre de compteurs 16 458 au 01/01/2018
- 29 ressources différentes
- Volume produit directement : 2 200 000 m<sup>3</sup> (-4,97%)
- Importations : 33 832m<sup>3</sup> (-3%)
- Volume distribué : 2 138 000 m<sup>3</sup> (- 6,3%)
- Rendement de 95,7% (97,1%)
- Indice Linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/j) : 2,02 (1.68)
- 130 km de réseau
- Qualité de l'eau : Très bonne (100% de conformité sur les prélèvements réalisés).

## RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE ENEDIS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2017 d'ERDF reçu et transmis en intégralité aux élus avec la convocation, dont quelques faits marquants sont soulignés (il est fait mention de l'évolution par rapport à 2016) :

- Longueur totale aérien BT : 18 810m (0%)
- Longueur totale souterrain BT : 13 550 m (+0,4%)
- Longueur totale souterrain HTA : 11 008 m (0%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 472 m (0%)
- Nb poste HTA / BT : 35 (0%)
- Taux d'enfouissement BT : 41.9% (0,2%)
- Taux d'enfouissement HTA : 38.7% (0%)
- EDF poursuit l'accompagnement de tous ses clients concernés par le déploiement du compteur Linky assuré par Enedis.

Madame Magnain ajoute qu'un suivi des consommations et du coût estimatif correspondant est possible avec l'application « EDF et Moi – Mon fil d'actu ».

## CREATION DE POSTE POUR MUTATION

Dans le cadre de la publicité de vacance du poste de Mme Guerguin affectée au service des espaces verts, la candidature de Monsieur Florian Blay avait été retenue. Le poste à pourvoir, occupé par Monsieur Blay en contrat intérimaire depuis le 15 avril et jusqu'au 15 Octobre 2018, doit être en concordance avec le grade qu'il avait dans sa commune d'origine, pour permettre son intégration. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe à plein temps à compter du 15.10.2018 et de solliciter auprès du Comité Technique du Centre de Gestion 79, la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial initialement existant.**

## ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES ET POUR LES ASSURANCES

Considérant que le contrat relatif aux contrôles techniques réglementaires, confié à Véritas en 2015, arrive à échéance fin 2018, Monsieur le Maire suggère qu'un nouveau groupement de commandes soit créé pour permettre une nouvelle consultation groupée. En 2015, 17 communes de la Communauté de Communes Cœur du Poitou avaient été volontaires et en ont donc bénéficié.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de commune nouvelle, ce même principe pourrait être utilisé, pour que soit réalisée une consultation groupée au titre des contrats d'assurance des communes concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la création des groupements de commandes énoncés et décide d'y adhérer pour que soient réalisées les consultations correspondantes.**

## AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P) - POINT D'ETAPE

L'enquête publique d'une durée de 32 jours courant depuis le vendredi 8 juin 2018, a pris fin le lundi 9 juillet 2018. Le Commissaire-enquêteur a présenté ses conclusions qui tiennent compte des remarques de Personnes Publiques Associées qui ont été consultées, l'autre remarque d'un particulier n'étant recevable car hors sujet.

*Les conclusions du Commissaire-enquêteur seront transmises aux élus.*

La commission CLAVAP qui a travaillé sur ce dossier depuis le début, sera réunie prochainement pour prendre connaissance de l'ensemble du dossier final, qui sera transmis aux services préfectoraux pour examen (délai de 2 mois) avant la délibération du Conseil Municipal de création de l'AVAP et adoption de ses modalités.

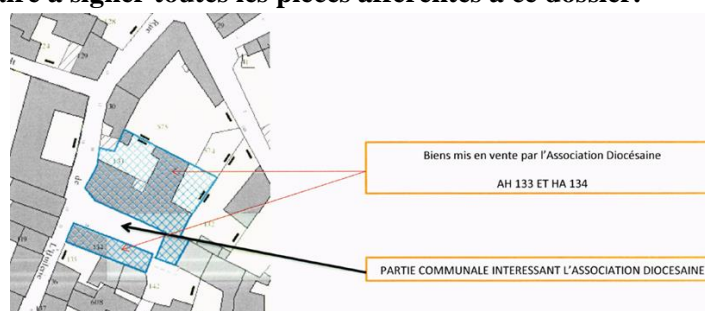
**Madame Sylvie COUTEAU arrive**

## CESSION D'UNE PARCELLE RUE DE L'HUILERIE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique d'une durée de 15 jours courant depuis le vendredi 8 juin 2018, a pris fin le 22 Juin 2018. Les conclusions du Commissaire-enquêteur dont l'intégralité sera transmise aux élus, ont été présentées et sont soumises à l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, considérant l'avis favorable du Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Confirme la cession de la parcelle suivante à l'Association Diocésaine pour un montant de 2 336 € correspondants aux frais engagés par la commune au titre des honoraires du commissaire enquêteur et des frais d'enquête publique.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**



## CONVENTION POUR CONSERVATION D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE SITUE PLACE CAIL

La Société Clear Channel a indiqué vouloir enlever le panneau publicitaire (dont elle est propriétaire) situé Place Cail. Après discussion, considérant qu'il peut avoir un intérêt pour la collectivité, ce panneau pourrait être cédé gratuitement, et ainsi être maintenu en place, dégageant ainsi la Société de son obligation de démontage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la cession gracieuse de ce panneau publicitaire à la commune et autorise la signature de l'accord entre les 2 parties, rédigé en ce sens.**

## REGLEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, un projet de règlement de l'aire de camping-cars, par ailleurs soumis à l'avis de la gendarmerie qui fut favorable, est présenté pour validation par les élus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le règlement de l'aire de camping-cars fixant les conditions d'accès et de vie de ce site. L'intégralité du règlement sera affichée sur site.**

## DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGETS 2018

**Le Conseil Municipal accepte et autorise la liste présentée et commentée, des modifications budgétaires nécessaires.** Elles constituent des réajustements d'inscriptions au budget primitif, pour tenir compte de diverses décisions municipales.

## CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE DE L'EGLISE NOTRE DAME

Monsieur Joel Proust responsable de la commission Travaux et membre de la commission Finances, rappelle que le projet de chauffage de l'Eglise Notre Dame initié par la commission Patrimoine – Travaux et inscrit au programme des investissements 2018 pour une somme prévisionnelle de 35 000 €, a donné lieu à une consultation avec en option la réfection de l'éclairage vétuste. Les 2 offres reçues émanant respectivement de La Société Deslestre (49) et de la Société CGV Ciel (85) ont été examinées par la commission Finances, en vertu des critères de sélection ainsi définis: Prix 70% et Valeur Technique : 30%.

**Sur proposition de la commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **décide de valider l'opération en totalité (Chauffage + éclairage),**
- **décide de confier le marché correspondant à l'entreprise Delestre la mieux-disante, pour un montant de 9 009.30 € HT pour le chauffage et 10 854.91 € HT pour l'éclairage représentant une somme globale de 19 864.21 €,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.**

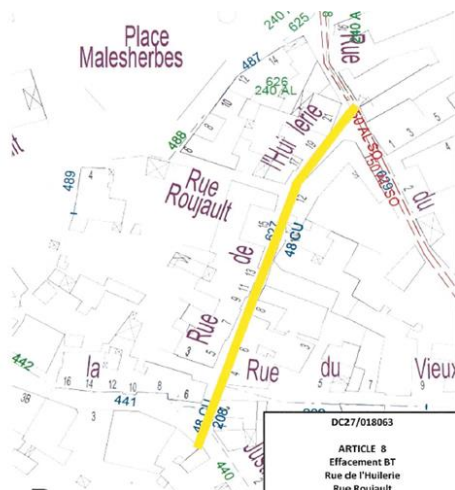
Ces travaux seront réalisés avant la fin octobre 2018.

Monsieur le Maire ajoute que les représentants de la paroisse ont été rencontrés pour leur présenter ce projet. A cette occasion, il a été envisagé qu'une participation de la paroisse pourrait être envisagée pour compenser la charge supplémentaire supportée par la commune, du fait de la nécessité d'augmenter la puissance électrique de l'édifice pour permettre ce chauffage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature d'une convention prévoyant une participation de 75 % des coûts d'électricité par la Paroisse Saint Junien en Mellois.**

## ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE L'HUILERIE

Dans la continuité des travaux d'enfouissement entrepris sur le Quartier de la Plaine et abords, et comme évoqué lors de la présentation de ce programme, l'effacement des réseaux de la rue de l'Huileries serait à envisager.



Le plan de financement prévisionnel pour ce projet s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	93 000,00 €		
Frais indirects	12 156,23 €	ENEDIS	22 000,00 €
Imprévus	4 843,77 €		
Total HT	110 000,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>105 899,00 €</b>
TVA	22 000,00 €	FCTVA sur la partie éclairage uniquement	4 101,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>132 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>132 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- confirme la volonté de réaliser l'opération et de l'organiser comme le fut l'opération concernant la zone précédente
- adopte le financement prévisionnel de l'opération ainsi présenté,
- décide de valider les devis de Site&a pour la réalisation d'un plan topographique (3 504.60 € HT) et d'une étude de projet et d'assistance au contrat de travaux (4 050 € HT) d'un montant global de 7 554.60 € HT,
- décide de valider l'assistance à maîtrise d'ouvrage Enedis d'un montant de 4 602 € HT étant précisé que l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de concession prévoit la participation d'Enedis à hauteur de 40% du montant des travaux de la partie électrique,
- et autorise le lancement de la consultation nécessaire pour les travaux.
- prend note du calendrier prévisionnel de l'opération, dont la concrétisation serait envisagée au début de l'année 2019.

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET LA COMMUNE POUR LES INTERVENTIONS TECHNIQUES DANS LES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle que ce partenariat existe déjà puisque les agents communaux interviennent et les heures passées sont dédommées par la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Cependant, il convient de le formaliser un peu plus précisément pour une meilleure efficacité et réactivité. Ainsi les projets initiés par les collectivités d'implantation des écoles, seront proposés à la Communauté de Communes qui devra en accepter l'engagement financier avant toute concrétisation. Les interventions rapides et peu coûteuses seront, elles, effectuées sans accord préalable pour plus de réactivité si urgence.

Un état stipulant le nombre d'heures passées par les agents communaux et le montant des achats de petites fournitures majoré de 10%, sera présenté par les communes semestriellement, pour remboursement par la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour les interventions des agents communaux dans les écoles implantées sur la commune.

## REALISATION D'UN PREAU SUR LA PLACE DES CHAUMIAS A LUSSAIS

Monsieur Joël Proust indique que le projet d'installation d'un préau sur la Place des Chaumais à Lussais suggéré par l'association des Amis des Chaumias a été examiné par la commission Patrimoine-Travaux qui y est favorable. Un chiffrage a été demandé pour un préau plus qualitatif tenant compte du caractère de la Place qui présente des atouts particuliers et du fait qu'il serait inclus dans l'AVAP. Le coût des travaux hormis les autres frais, est évalué à 35 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable préalablement de réaliser une enquête publique car la zone concernée est sur le domaine public et de prévoir l'enfouissement de réseaux et le choix d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à échanger sur ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** (à l'exception de Séverine Berland, Joël Proust et Pascal Truteau membres de l'association des Amis des Chaumias, afin d'éviter tout conflit d'intérêt), **par 12 voix pour (3 abstentions et 1 contre) accepte le principe de la construction de ce préau sur la Place des Chaumias.**

Des réponses sur la méthodologie à envisager, seront communiquées ultérieurement.

## POINT D'AVANCEMENT DU PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Un point d'étape du projet de création d'une commune nouvelle concernant les travaux menés par les groupes de travail et les délibérations prises est fait via le power point qui est présenté à l'occasion des réunions publiques qui ont été ou seront respectivement organisées dans les communes à savoir :

12 juillet 2018 à Tillou, 17 juillet 2018 à Chef-Boutonne, 23 juillet 2018 à La Bataille (pour La Bataille et Crézières)

### Contexte général

Nom	CHEF-BOUTONNE	LA BATAILLE	CREZIERES	TILLOU	TOTAL
Population DGF	2354	88	58	368	2868
Population INSEE	2239	82	47	338	2706
Surface en ha	1981	628	425	1004	4038
<b>Moyenne pondérée</b>					
revenus par pop INSEE	11 454,05 €	12 288,00 €	13 244,53 €	12 859,27 €	11 696,15 €
Potentiel financier / hab	695,06 €	605,65 €	826,43 €	559,43 €	677,57 €

### Objectifs du rapprochement afin de mieux appréhender l'avenir :

- Mutualiser les moyens pour conserver une capacité d'investissement dans un contexte de baisse des dotations.
- Proposer une stratégie territoriale pour offrir aux petites communes les services auxquels elles ne pouvaient pas prétendre.
- Améliorer le poids de notre représentation au sein de notre grande communauté de communes.

### Une volonté partagée.

- Réflexion lancée à l'automne 2017
- Travail des maires et adjoints de 5 communes de novembre à mai.
- Constitution de 4 groupes thématiques qui travaillent depuis mai.
- Réunions publiques pour informer de l'intention puis présenter le projet.

### Un phasage précis :

- Mars-avril : Engagement des conseils municipaux dans la démarche.
  - 27 août 2018 : Engagement définitif avant d'obtenir l'arrêté préfectoral de création
- Poursuite des travaux des groupes thématiques pour affiner le projet et écrire la charte.

### Démarche de validation du nom par les conseils municipaux

Le groupe gouvernance avait proposé: **Chef-Boutonne** ou **Cœur-de-Boutonne**

Les conseils municipaux ont retenu: **Chef-Boutonne**

### **Ce qui ne changera pas :**

- Chaque commune déléguée conserve son nom.
- Chaque mairie reste le lieu d'accueil du public, du bureau de vote et des actes d'état civil (mariages...).
- Les animations locales, associatives ou municipales.
- Les associations poursuivent leur fonctionnement en toute autonomie sans obligation de fusion

### **Ce qui changera :**

Gestion d'une commune de 2 600 habitants.  
Mutualisation des moyens humains et matériels.  
Professionnalisation des services.  
Services du CCAS étendus à tout le territoire.  
Scolaire : Accueil des enfants de Tillou à l'école de Chef-Boutonne  
Adresse postale  
Fiscalité

### **La Charte fondatrice intégrera les volontés collectives de :**

- Maintenir et développer nos bassins de vie.
- Offrir aux habitants une égalité de services.
- Conforter les investissements :
  - Ceux en réflexion dans les communes historiques resteront priorité de la commune nouvelle.
  - Les décisions futures prendront en compte l'opportunité et les besoins de la commune nouvelle indépendamment du lieu.
- Affirmer l'approche environnementale tant dans la gestion des espaces publics que la sauvegarde des paysages.
- Soutenir la vie associative.
- Mutualiser les services pour une efficacité plus grande au bénéfice de toutes les communes historiques.
- Soumettre sa modification à une majorité qualifiée de ¾ du conseil municipal.

### **La création reste suspendue à :**

- la délibération simultanée des 4 conseils municipaux, le 27 août 2018.
- à l'arrêté préfectoral qui suivra.

### **L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

#### **Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication évoque les points suivants :**

- Rappel des animations des 2 mois à venir (annoncées dans le journal municipal)
- Annonce des cérémonies commémoratives en août : Cette année un hommage particulier sera rendu au Docteur Laffitte Résistant, à l'occasion de la cérémonie du 19.08 reportée à titre exceptionnel cette année, le 20.08.2018.
- Rappel de l'action GeoCaching . Le parcours est opérationnel sur le site Terra Aventura.
- Visite de la ville, mercredi 18.07.2018 à 18 heures, dans le cadre du concours des maisons fleuries.
- Fin du concours photos ce 16.07.2018 – l'exposition sera visible dans le hall de la mairie avec possibilité de vote pour le prix public

#### **Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux de la Voirie et de la Valorisation du Patrimoine**

Dresse le bilan des travaux en cours

#### **Monsieur le Maire** évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Réalisation des travaux de purge par Eurovia, avenue Louis Proust, à partir du 20.08.2018
- Minibus en panne et donc indisponible dans l'attente de sa réparation
- Installation de la Wifi Territoriale au château faite comme annoncée dans le journal municipal.

Puis les élus évoquent divers sujets ou dossiers :

- Défaut éclairage Rue de laiterie – le message sera à nouveau transmis à la SAS Delaire pour suite à donner
- La fermeture de l'accueil de la Communauté de Communes Mellois en Poitou à Chef Boutonne, alors que les bureaux sont annoncés ouverts. Monsieur le Maire Président de la Communauté de Communes le regrette et va faire le nécessaire pour que les créneaux d'ouverture soient respectés.
- Problème de voirie et notamment sur les chemins blancs – la programmation de l'intervention des agents est faite
- Problème de mortalité à l'étang de Javarzay - ce dossier sera suivi dès le lendemain

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 16 Juillet 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET